

## ► Le suivi médical

Si vous êtes atteint(e) par le virus de l'hépatite C, **il est important de vous faire suivre** par un médecin.

Un suivi médical régulier est nécessaire pour surveiller l'évolution de l'infection, et permettre d'entreprendre un traitement au moment opportun, afin **de pouvoir guérir ou de réduire les complications** de l'hépatite C.



## ► Le traitement de l'hépatite C

- Le traitement de l'hépatite C repose actuellement le plus souvent sur l'association de deux médicaments (bithérapie) : **l'interféron** et **la ribavirine**.
- Il vise à éliminer le virus, ce qui a pour effet d'interrompre l'agression du foie. Dans environ 55% des cas, cette bithérapie permet d'obtenir une guérison et ainsi d'éviter les complications.
- La durée du traitement peut varier, généralement, de six mois à un an.

**La recherche thérapeutique continue de faire des progrès et vous pouvez en bénéficier.**

► **Plus tôt on est dépisté, plus on a de chances de guérir.**

**Attention, le principal facteur aggravant de l'hépatite C, à tous les stades de son évolution, est la consommation d'alcool.**

La toxicité de l'alcool vis-à-vis du foie augmente considérablement le risque de cirrhose. Il est donc fortement conseillé de cesser toute consommation d'alcool ou, au moins, de n'en consommer que très rarement et en très faible quantité.

## ► ABC des hépatites

### Les trois hépatites virales les plus fréquentes :

**L'hépatite A** se transmet par la consommation d'eau non potable, d'aliments contaminés par de l'eau souillée (le virus présent dans les selles contamine les eaux). Elle guérit le plus souvent spontanément en quelques semaines. Elle est plus sévère chez l'adulte. **Un vaccin permet de s'en protéger.**

**L'hépatite B** se transmet par le sang, les relations sexuelles et de la mère à l'enfant. Chez l'adulte, elle guérit spontanément dans 90% des cas. Une forme grave avec risque de décès survient dans environ 1% des cas. Lorsque l'infection persiste (hépatite chronique), elle peut parfois entraîner une cirrhose ou un cancer du foie. L'enfant né d'une mère infectée nécessite une prévention.

**Un vaccin permet de s'en protéger (recommandé chez les nourrissons et chez les sujets à risque).**

**L'hépatite C** se transmet par le sang. Elle guérit spontanément chez 20% des personnes atteintes. Elle devient chronique dans 80% des cas. Environ 20% des hépatites chroniques peuvent développer des complications (cirrhose pouvant parfois évoluer vers un cancer du foie). Ces complications apparaissent en général longtemps après la contamination surtout si l'infection n'est pas soignée ou prise en charge. **Il n'existe pas de vaccin contre l'hépatite C.**

► Un numéro utile : Hépatites Info Service  
**0 800 845 800**  
(N° Vert : appel anonyme et gratuit)

► Le VHC sur Internet :  
**<http://www.sante.gouv.fr>**  
Rubrique "Dossiers par ordre alphabétique : Hépatite C"

# Hépatite C

**Se faire dépister  
c'est pouvoir  
se soigner**

## ► Qu'est-ce qu'une hépatite ?

C'est une inflammation des cellules du foie, le plus souvent causée :

- **par des virus (hépatite virale) :**

- virus de l'hépatite A (VHA),
- virus de l'hépatite B (VHB),
- virus de l'hépatite C (VHC).

- **mais aussi par :**

- l'alcool,
- certains médicaments,
- des troubles entraînant une surcharge en graisses...

## ► L'hépatite C c'est...

En France, environ 600 000 personnes, soit une personne sur cent, sont atteintes par le virus de l'hépatite C.

Parmi ces personnes, encore beaucoup ne le savent pas car c'est une infection souvent silencieuse jusqu'à l'apparition de complications. Or des traitements efficaces existent.

### ► Aujourd'hui, l'hépatite C est une maladie dont on peut guérir.



## ► L'hépatite C comment est-on infecté ?

### Par le sang

- Le virus de l'hépatite C (VHC) se transmet principalement par le contact du sang d'une personne infectée avec celui d'une personne indemne.
- La principale source de contamination à l'heure actuelle est l'utilisation de drogues par voie intraveineuse ou par voie nasale (paille).
- La contamination par transfusion est devenue exceptionnelle.

### Par des instruments ou objets souillés par du sang infecté

- Le virus peut se transmettre lors de soins, si le matériel a été insuffisamment décontaminé.
- Il peut aussi se transmettre par le partage d'objets piquants ou coupants avec une personne atteinte, notamment en cas de partage d'objets de toilette (brosse à dents, rasoirs, coupe-ongles...).



- Si des règles d'hygiène strictes ne sont pas respectées, le tatouage, le piercing, la dermatographie, le maquillage permanent, le rasage mécanique peuvent être sources d'infection. C'est aussi le cas pour la mésothérapie et l'acupuncture si les aiguilles ne sont pas jetables ou personnelles.

**De la mère à l'enfant**, dans un faible nombre de cas.

### Par les relations sexuelles

La contamination par voie sexuelle apparaît rare mais possible, en particulier à l'occasion des règles, des infections (herpès...) et plaies des organes sexuels.

**Il n'y a aucun risque de transmission dans la plupart des gestes de la vie quotidienne**, notamment : s'embrasser, manger ensemble, partager le même verre, se serrer la main... On peut vivre tout à fait normalement auprès de quelqu'un qui a une hépatite C.

## ► Un test de dépistage est nécessaire si...

- avant 1992 : vous avez subi une **intervention chirurgicale importante**, été hospitalisé en réanimation, eu une hémorragie digestive, un accouchement difficile, reçu des soins en néonatalogie, en pédiatrie pour une maladie grave ; et bien sûr si vous avez reçu des produits sanguins (transfusion, dérivés) ou une greffe,
- vous avez été **hémodialysé**,
- vous avez utilisé, même une fois dans votre vie, même il y a longtemps, ou vous utilisez de **la drogue par voie intraveineuse ou nasale**,
- vous avez été ou êtes **incarcéré**,
- vous avez **reçu des soins** dans les pays du Sud-Est asiatique, du Moyen-Orient, d'Afrique ou d'Amérique du Sud,
- vous vivez ou vous avez **vécu avec une personne atteinte** par l'hépatite C,
- vous avez eu recours au **tatouage**, au **piercing**, à la **mésothérapie** ou à l'**acupuncture** sans aiguilles jetables ou personnelles.



## ► Si vous êtes concerné par un dépistage du VHC :

Vous pouvez **en parler avec votre médecin** qui vous prescrira un test de dépistage, remboursé à 100% par la Sécurité Sociale.

**Vous pouvez aussi vous rendre dans une Consultation de Dépistage Anonyme et Gratuit (CDAG).**

La liste des CDAG est disponible sur :

- **Minitel 3611** en tapant : hépatites et nom ou numéro du département,
- ou en téléphonant à **Hépatites Info Service : 0 800 845 800** (appel anonyme et gratuit),

Le test (prise de sang) permet de savoir si vous avez été ou non en contact avec le VHC. Un test positif ne signifie pas pour autant que le foie est atteint. Des examens complémentaires permettront de le savoir.